

La GPA contre la baisse de la natalité : la page de JP D.

Ce document appelle les autorités arméniennes et internationales à agir fermement pour interdire la GPA, qu'elle soit commerciale ou « altruiste », au nom de la protection des droits des femmes et des enfants.

L'expansion de la GPA en Arménie

Le rapport décrit la situation particulière de l'Arménie, où la GPA a été légalisée en 2002 pour les couples mariés et les femmes célibataires.

En 2024, des amendements ont même élargi l'accès à cette pratique, sous prétexte de remédier au taux de natalité en baisse, passé à **1,7 enfant par femme**, en deçà du seuil de remplacement de **2,1**.

Actuellement, près de **60 enfants** par an naissent de la GPA dans le pays, et ce chiffre pourrait augmenter suite aux interdictions progressives de la GPA dans des pays voisins comme la Géorgie.

sources : Breizh , JP D.

photo : Armineh JOHANNES